

RISMA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 1.601.213.200 dirhams
Siège social : 240, Boulevard Zerktouni – 7^{ème} étage- Casablanca
R.C. : Casablanca n° 98309 - I.F. n° 06902450

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 2 JUIN 2026**

L'An Deux Mille Vingt Six,
Et le Deux Juin à 10 heures,

Les actionnaires de la Société **RISMA S.A** (« la Société »), société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de **1.601.213.200 dirhams divisé en 16.012.132 actions** de 100 dirhams de valeur nominale chacune, et dont le siège social est à Casablanca, au 240 Boulevard Zerktouni, 7^{ème} étage, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence via l'outil « Teams » et suite à l'avis de convocation publié le 30 avril 2026 dans le site d'annonces légales « Bourse News » : boursenews.ma/communication-financiere/emetteurs.

L'Assemblée procède immédiatement à la constitution de son bureau.

Monsieur **Azeddine GUESSOUS**, Président du Conseil de Surveillance, préside la séance.

RMA représentée par Madame Khadija Saimane en vertu de pouvoirs, et la société **Mutris** représentée par Madame **Sofia LOPEZ BENHAMIDA**, en vertu de pouvoirs, les deux membres présents et acceptants, sont désignés comme scrutateurs.

Madame **Houda SKALI** est désignée comme secrétaire de la séance.

Etaient également présents :

- **FORVIS MAZARS**, Commissaire aux Comptes, représenté par M. Lahbib Benjelloun, régulièrement convoqué,
- **FIDAROC GRANT THORNTON**, Commissaire aux comptes, représenté par M. Mehdi Rouzaqui, régulièrement convoqué.

Monsieur le Président, constate que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **12.014.878 actions sur les 16.012.132 actions** formant le capital social de la Société et ayant le droit de vote, réunissant ainsi les conditions du quorum légal et statutaire requis. Cette déclaration est certifiée exacte par les membres du bureau. Monsieur le Président déclare en conséquence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Président met ensuite à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- ✓ L'ordre du jour ;
- ✓ La liste des membres du directoire et des membres du Conseil de Surveillance ;
- ✓ Un exemplaire des Statuts de la Société ;
- ✓ Une copie de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle publié le 30 avril 2026 dans le site d'annonces légales « Bourse News » boursenews.ma/communication-financiere/emetteurs;

- ✓ Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- ✓ Les pouvoirs des actionnaires représentés par un mandataire ;
- ✓ Les formulaires de vote par correspondance ;
- ✓ Les attestations de détention des titres RISMA fournies par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance ;
- ✓ L'inventaire, les états de synthèse sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- ✓ Le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- ✓ Le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- ✓ Les rapports général et spécial des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- ✓ Une présentation à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- ✓ Le registre des Assemblées Générales de la Société.

Et, plus généralement, tous les documents sur lesquels a porté le droit d'information des actionnaires de RISMA S.A conformément aux dispositions de la Loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la "Loi"), ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et au moins pendant les trente jours qui précèdent la date de la réunion de la présente Assemblée.

Puis, Monsieur le Président de l'Assemblée déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 121 à 124 de la Loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Le Président déclare ensuite qu'à l'expiration du délai de 10 jours suivant la date de l'avis de convocation, la Société n'a pas reçu de demande d'inscription de nouveaux projets de résolutions de la part des actionnaires.

L'Assemblée, à l'unanimité, lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que publié dans l'avis de convocation :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - dividende ;
5. Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
6. Lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17-95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
9. Allocation de jetons de présence ;
10. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Le Président donne ensuite lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale.

A l'issue de cette présentation, Messieurs les Commissaires aux comptes ont donné lecture de leurs rapports à l'Assemblée.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de points de vue, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant ainsi à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, de l'absence d'observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve les rapports précités tels qu'ils lui sont présentés.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 12 014 878 actions, représentant 75,04 % du capital social ;

Nombre total des votes valablement exprimés : 12 014 878 votes ;

Nombre de votes exprimés « pour » : 12 014 878 votes ;

Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;

Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve les rapports précités tels qu'ils lui sont présentés.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 12 014 878 actions, représentant 75,04 % du capital social ;

Nombre total des votes valablement exprimés : 12 014 878 votes ;

Nombre de votes exprimés « pour » : 12 014 878 votes ;

Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;

Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les **comptes sociaux** de l'exercice clos le

31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un montant de **capitaux propres de 2.256.730.359,73 dirhams, dont un bénéfice net comptable de 180.639.924,32 dirhams.**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les **comptes consolidés** de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un montant de **capitaux propres de 1.803.812.535,95 dirhams, dont le résultat net de l'ensemble consolidé de 269.621.756,89 dirhams.**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 12 014 878 actions, représentant 75,04 % du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide sur proposition du Directoire, d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 **d'un montant de 180.639.924,32 dirhams** tel que suit :

	En dirhams
– Résultat net de l'exercice 2025.....	180.639.924,32
– Dotation à la Réserve légale.....	9.031.996,22
– Report à nouveau crédateur avant affectation.....	166.081.959,38
– Total des sommes distribuables.....	337.689.887,49
– A titre de dividendes, soit 9 DH / action.....	144.109.188,00
– Report à nouveau crédateur après affectation	193.580.699,49

Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 Septembre 2026.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 12 014 878 actions, représentant 75,04 % du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne à tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice 2025.

Elle décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 12 014 878 actions, représentant 75,04 % du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 12 014 878 actions, représentant 75,04 % du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant l'arrivée à échéance du mandat de **Madame Ghislane GUEDIRA** en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Madame Ghislane GUEDIRA déclare n'être frappée d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de la fonction de membre indépendant du Conseil de Surveillance de la société RISMA S.A.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 12 014 878 actions, représentant 75,04 % du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant l'arrivée à échéance à l'issue de la présente réunion, des mandats des commissaires aux comptes Forvis Mazars et Fidaroc Grant Thornton, décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois (3) années portant sur les exercices 2026, 2027 et 2028.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 12 014 878 actions, représentant 75,04 % du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025 à un montant global brut de 1.715.000 dirhams.

Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 12 014 878 actions, représentant 75,04 % du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 12 014 878 actions, représentant 75,04 % du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 12 014 878 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

